



FO Energie et Mines

46 rue de Lagny

93100 Montreuil

Tel : 01 4 4 16 86 20

Monsieur Sébastien LECORNU

Premier Ministre

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75007 PARIS SP 07

Nos/réf : 4504– ST/MS

Montreuil le 23/06/2026

Objet : Généralisation de la prime carburant dans les Industries Électriques et Gazières

Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération Nationale de l'Énergie et des Mines Force Ouvrière souhaite attirer votre attention sur la situation de nombreux salariés des Industries Électriques et Gazières confrontés à l'augmentation durable des coûts de mobilité et sur la nécessité de favoriser la mise en œuvre de la prime carburant dans l'ensemble des entreprises de la branche.

Depuis plusieurs années, les salariés des IEG subissent une succession de crises ayant fortement impacté leur pouvoir d'achat. Les tensions géopolitiques internationales et les hausses répétées du prix des carburants ont particulièrement affecté les agents dont les déplacements domicile-travail reposent essentiellement sur l'utilisation d'un véhicule personnel.

Cette réalité concerne une part importante des salariés de notre secteur. Les activités des Industries Électriques et Gazières mobilisent quotidiennement des personnels de production, de transport, de distribution, de commercialisation, de relation clientèle ainsi que de nombreuses fonctions support réparties sur l'ensemble du territoire national. Nombre de ces salariés exercent leur activité dans des zones insuffisamment desservies par les transports collectifs ou sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour leurs trajets domicile-travail. Pour eux, cette mobilité ne relève pas d'un choix mais d'une nécessité.

Conscient de cette situation, le législateur a mis en place un dispositif permettant aux employeurs de prendre en charge une partie des frais de carburant engagés par les salariés pour leurs déplacements domicile-travail dans un cadre social et fiscal favorable.

Certaines entreprises des Industries Électriques et Gazières ont déjà décidé de mobiliser cet outil. C'est notamment le cas de NaTran qui a conclu un accord prévoyant le

versement d'une prime carburant à ses salariés. D'autres entreprises ont également engagé des réflexions en ce sens.

Toutefois, la situation demeure aujourd'hui très disparate selon les entreprises. Ainsi, alors même qu'ils appartiennent à une même branche professionnelle et contribuent aux mêmes missions d'intérêt général, certains salariés bénéficient d'un soutien concret alors que d'autres en sont exclus.

Cette inégalité de traitement est difficilement compréhensible au moment où notre pays engage des investissements considérables pour renforcer sa souveraineté énergétique.

Relance du nucléaire, prolongation du parc existant, construction de nouveaux EPR, développement des énergies renouvelables, modernisation des réseaux électriques et gaziers, développement des gaz renouvelables, électrification des usages, accompagnement des consommateurs et sécurisation de l'approvisionnement énergétique : l'ensemble de ces ambitions repose avant tout sur les femmes et les hommes qui travaillent quotidiennement dans les entreprises des Industries Électriques et Gazières.

Le Gouvernement appelle légitimement notre secteur à relever ces défis majeurs pour la Nation. Les salariés répondent présents. Qu'ils interviennent sur les installations de production, les réseaux, les centres d'exploitation, les plateformes de relation clientèle ou les fonctions de support indispensables au fonctionnement des entreprises, ils assurent chaque jour la continuité de l'alimentation énergétique du pays, l'accompagnement des usagers et la réussite des politiques énergétiques nationales.

La mise en œuvre généralisée de la prime carburant constituerait un signal concret en faveur du pouvoir d'achat des salariés mais également une marque de reconnaissance envers celles et ceux qui contribuent directement à la souveraineté énergétique française.

L'État, qui demeure un acteur majeur de nombreuses entreprises de notre branche et qui fixe les grandes orientations de la politique énergétique nationale, dispose d'une légitimité particulière pour encourager une telle démarche.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès des employeurs des Industries Électriques et Gazières afin d'encourager l'ouverture de négociations permettant la généralisation de la prime carburant et de garantir ainsi une égalité de traitement entre les salariés d'une même branche stratégique pour la Nation.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Sandrine TELLIER

Secrétaire Générale

